

Province de Québec
Municipalité de Saint-Samuel
Mardi, le 2 avril 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 2 avril à 19h00 au 140, rue de l'Église à Saint-Samuel.

Sont présents : René Mongrain, Denis Lampron, Grégoire Bergeron, Félix Beurivage, Léo Gauthier, Manon Beaudet, René Bergeron.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Mongrain, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2013-04-050

01- Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Denis Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-04-051

02- Adoption du procès-verbal du 12 mars 2013 et le suivi.

Il est proposé par Manon Beaudet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 12 mars 2013, séance ordinaire, soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2013-04-052

02.1- Adoption du procès-verbal du 19 mars 2013 et le suivi.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 19 mars 2013, séance extraordinaire, soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

Félix Beurivage à 19h34

2013-04-53

03- Adoption des comptes.

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée et annexée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 50 810.04\$, dont 7 542.54\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

René Bergeron arrive à 19h36

04- Demande de M Régis Langlois – modification au règlement de zonage.

M. Langlois demande une modification aux règlements de zonage dans la zone AR 4. Il demande l'autorisation d'avoir deux (2) chevaux. Les coûts seront payables par le demandeur. Le conseil en discutera lors de la séance et l'inspectrice en bâtiment communiquera avec

Attendu que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

Attendu que la municipalité de Saint-Samuel serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

Attendu que plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

Attendu qu'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

Par conséquent, au nom du conseil municipal et des citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Samuel, je, René Mongrain, maire, proclame par la présente que la semaine du 21 au 27 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2013.

De plus, j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Proclamé le 2 avril 2013

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-04-055

06- Jeunes d'exception/Suzie Blanchard.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose Suzie Blanchard, jeune d'exception, pour son implication bénévole auprès du CJR Saint-Valère, la tire de tracteur de Saint-Samuel et plusieurs autres activités.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-04-056

7- Dérogation mineure / Romuald Coulombe.

Considérant une demande de M. Romuald Coulombe concernant l'immeuble situé au 131, route 161 à Saint-Samuel afin de régulariser l'implantation du solage de la résidence incendiée dans la marge de recul avant à 5,15 mètres comparativement aux distances de 7,5 mètres de marge de recul avant tel que prescrit au règlement de zonage portant le n°216-2007;

Pour ce motif, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Félix Beurivage que le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme « CCU » l'implantation de la résidence du 131, route 161 dans la marge de recul avant à 5,15 mètres conditionnel à ce qui suit :

- 1- Un plan d'arpenteur devra nous être fourni afin de bien situer le champ d'épuration.
- 2- Si le propriétaire refuse l'option décrite ci-haut, il devra voir à faire l'implantation d'un puits tubulaire scellé.
- 3- Un rapport d'ingénieur validant l'intégrité de la fondation lors de la construction.

Dans le but de s'assurer que les règlements de zonage et environnemental soient respectés.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

8- Appel d'offre par invitation - achat de camion.

Remis à une séance ultérieure

2013-04-058

10- Fourniture de service d'appel d'urgence 9-1-1 avec Vidéotron S.E.N.C

Considérant que la municipalité désire offrir à la population un service d'appels d'urgence 9-1-1;

Considérant que Vidéotron s.e.n.c. une entreprise de service local concurrente (ELSC), entend offrir prochainement sur le territoire de la municipalité un service téléphonique local incluant un service d'appels d'urgence 9-1-1;

Il est proposé par : Manon Beudet

Appuyé par : Léo Gauthier

Et résolu :

Que la municipalité approuve le Contrat relatif à la fourniture du service d'urgence 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et Vidéotron s.e.n.c.;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Samuel.

11- Période de questions.

Diverses questions ont été discutées.

12- Affaires nouvelles.

12.1- Niveleuse.

La niveleuse a besoin de pneus, à discuter avec Marcel.

2013-04-059

12.2- Changez d'Air.

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaies et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour

13- Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Manon Beaudet propose la levée de la séance à 21 h 10. La séance est close.

**René Mongrain,
Maire**

**Suzie Constant,
Secrétaire de la séance**